

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-8-10-2

Séance du vendredi 11 septembre  
2020

### **PARTICIPATION FINANCIERE EN FAVEUR DES CENTRES DE LUTTE ANTITUBERCULEUSE POUR L'ANNEE 2020**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

M. ADRIAN, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES :**

M. BIHL, Mme HELDERLE.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme DIETRICH donne procuration à Mme MARTIN.

Mme GROFF donne procuration à M. ADRIAN.

Mme MEHLEN-VETTER procuration à M. HAGENBACH

**ABSENT :**

M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU les délibérations du Conseil départemental n° CD-2019-6-4-1 et n° CD-2019-6-10-2 du 13 décembre 2019 portant sur la Politique de la solidarité,
- VU les conventions signées en 2002 respectivement avec le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace et les Hôpitaux Civils de Colmar relatives au fonctionnement des consultations spécialisées de pneumologie des Centres de Lutte Antituberculeuse de Mulhouse et Altkirch d'une part, Colmar et Guebwiller d'autre part, et leurs avenants successifs,

- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la 10<sup>ème</sup> Commission lors de sa réunion du 4 septembre 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les participations financières pour le fonctionnement des quatre Centres de Lutte Antituberculeuse pour l'année 2020, à hauteur de 39 000 euros pour le Groupe Hospitalier Régional Mulhouse Sud Alsace et de 17 000 euros pour les Hôpitaux Civils de Colmar, et autorise leur versement par acomptes trimestriels ;
- Prend acte que ces participations, d'un montant total de 56 000 €, seront prélevées sur le programme G813, chapitre 65, fonction 42, nature 6568, service 501 ;
- Approuve les deux avenants, ci-annexés, à conclure avec le Groupe Hospitalier Régional Mulhouse Sud Alsace et les Hôpitaux Civils de Colmar pour le fonctionnement des quatre Centres de Lutte Antituberculeuse de Mulhouse, Altkirch, Colmar et Guebwiller et autorise le Président du Conseil départemental à les signer.

LE PRESIDENT



LE PRESIDENT  
Remy WITH

Adopté à l'unanimité